

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

HAS
Haute Autorité de santé

Décision n° 2018.0001/DP/SG du 2 janvier 2018 portant délégation de signature (service achats, budget et finances)

NOR : HASX1830109S

La présidente de la Haute Autorité de santé,

Vu les articles L. 161-43 et R. 161-79 du code de la sécurité sociale;

Vu le décret du Président de la République du 4 décembre 2017 portant nomination de la présidente de la Haute Autorité de santé;

Vu la décision n° 2009.03.007/DAGRI du collège de la Haute Autorité de santé en date du 18 mars 2009 relative à la détermination des conditions générales de passation des contrats, conventions et marchés;

Dans le cadre de la mise en œuvre de la dématérialisation des procédures,

Décide:

Article 1^{er}

Délégation permanente est donnée à :

Mme Céline Stern;

M. Thierry Level;

Mme Ydelette Etifier;

Mme Kamba Lydia Zei;

Mme Sylvie Boulogne,

à l'effet de signer au nom de la présidente de la Haute Autorité de santé, dans la limite des attributions du service achats, budget et finances, les actes suivants :

- la validation de bons de commande;
- la certification des services faits;
- la validation des demandes de paiement;
- la validation des ordres à recouvrer;
- la validation des demandes de reversement;
- la validation des demandes de comptabilisation,

dans la limite d'un montant maximum de 1 000 € (HT) par engagement.

Article 2

La présente décision prend effet le 2 janvier 2018 et sera publiée sur le site Internet de la Haute Autorité de santé ainsi qu'au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 2 janvier 2018.

La présidente de la Haute Autorité de santé,
Pr D. LE GULUDEC